

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Session du 10 novembre 2017

Motion relative au maintien et au développement des services publics en Lot-et-Garonne

Depuis plusieurs semaines, les inquiétudes grandissent concernant l'avenir de plusieurs services publics en Lot-et-Garonne. C'est le cas notamment de la cour d'Appel d'Agen et de l'aéroport départemental, qui sont pourtant des services indispensables au fonctionnement et au développement du territoire.

En effet, avec deux ou trois liaisons journalières entre Paris et Agen, l'aéroport est un atout essentiel à l'activité du territoire et au désenclavement économique du Lot-et-Garonne. La disparition brutale de ce service, sans alternative, pénalisera de nombreux acteurs économiques du département.

La Cour d'Appel d'Agen, représente, quant à elle, un échelon judiciaire de proximité qu'il faut impérativement préserver au nom d'une justice rapide, efficace et accessible. La suppression de la Cour d'Appel d'Agen rallongerait sans nul doute les délais de jugement au regard de l'encombrement de la Cour d'Appel de Bordeaux mais surtout contribuerait, une nouvelle fois, à accroître une fracture territoriale devenue insupportable.

C'est pourquoi, le Conseil départemental a d'ores et déjà pris l'initiative de fédérer, avec l'agglomération d'Agen, tous les acteurs de ce dossier afin qu'une solution qui préserve l'intérêt du Lot-et-Garonne soit recherchée et trouvée. Ainsi, une étude cofinancée par l'agglomération et le Département est en cours de réalisation. Elle aboutira à des propositions concrètes qui seront présentée en décembre prochain.

S'agissant de la Cour d'Appel ou du SMAD, il est primordial que tous les partenaires locaux avancent ensemble et de concert. Ces deux services publics sont effectivement essentiels pour le Lot-et-Garonne et doivent impérativement être préservés.

Aussi les conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

1. Réaffirment l'importance de la Cour d'Appel et de l'aéroport départemental pour le développement, le désenclavement et le bon fonctionnement du territoire ;
2. Demandent à la Région de contribuer au financement de l'aéroport départemental au même titre que les autres aéroports régionaux ;
3. Demandent à l'Etat le maintien de la Cour d'Appel d'Agen afin de garantir une justice efficace et de proximité
4. Réaffirment, plus généralement, leur engagement pour la défense des services publics.